



Excusés : Me TAUBIN, Ms CHOUTEAU, BILLY, AULAS, VACHER, DUGUE, CAMUS, GAUTIER

Etaient présents : Mes ROUGIER, ROCHER, BRIERE, DENIS, RIPOCHE, HORREAU, CHENE, Ms GUEGNARD, SILVESTRE, BODINEAU, RENO, MILLET, DUVEAU, COCHARD, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, SECHET, BONNIN, DOLBOIS, BARRE, THAREAU, MOUSSEAU, POURCHER, PIRON, LE BARS, VAILLANT.

Sous la présidence de Michel PIRON

Etude préalable à l'OPAH : Présentation des objectifs qualitatifs et quantitatifs

Monsieur PIRON indique que le PACT ANJOU est actuellement en liquidation judiciaire. Des négociations pour la création d'une autre structure sont en cours. Pour autant, personne ne peut dire aujourd'hui comment va évoluer la situation. Il propose à Florence DARTYGE, chargée de mission au PACT ANJOU de présenter les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la prochaine Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Madame DARTYGE présente le diaporama détaillant l'ensemble des objectifs.

Elle rappelle l'orientation prioritaire retenue :

- une amélioration des logements d'un point de vue thermique et énergétique

Les autres objectifs spécifiques sont les suivants :

- une amélioration du parc locatif existant
- la production de logements locatifs avec des loyers modérés en fonction du potentiel repéré dans les bourgs
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et leur maintien sur le territoire par la production de logements locatifs adaptés dans les bourgs.

Elle détaille ensuite chacune des actions de la future OPAH avec les conditions de ressources, les différentes aides et/ou subventions et des études de cas. Elle termine son propos en présentant un tableau des engagements financiers de chaque partenaire :

	Objectifs	Engagements financiers		
		ANAH	Conseil Général	Communauté de Communes
Propriétaires occupants				
Logements dégradés (PIG Habitat dégradé)	1	16 000 €	1 600 €	0 €
Requalification thermique des logements	72	212 400 €	12 000 €	43 200 €
Maintien à domicile par des travaux d'adaptation au vieillissement et au handicap	30	73 500 €	8 700 €	0 €
TOTAL Propriétaires occupants	103	301 900 €	22 300 €	43 200 €
Propriétaires bailleurs				
Logements occupés dégradés (PIG habitat dégradé)	1	19 000 €	2 700 €	0 €
Remise sur le marché de logements vacants dégradés	9	130 500 €	0 €	18 000 €
Logements locatifs énergivores peu dégradés	36	0 €	0 €	3 600 €
Total Propriétaires bailleurs	46	149 500 €	2 700 €	21 600 €
TOTAL PROPRIETAIRES		451 400 €	25 000 €	64 800 €

Concernant le gain énergétique dans les maisons, Madame DARTYGE indique que le changement de menuiseries ne permet pas un gain significatif. L'isolation ou la ventilation permettent des gains plus importants. Monsieur PIRON précise que lorsque les menuiseries sont très dégradées, leur changement peut quand même améliorer la situation.

Monsieur MILLET craint que les foyers modestes ne soient pas en mesure d'assumer des travaux importants. Madame DARTYGE précise que dans certains cas, les foyers peuvent bénéficier de l'Aide Solidarité Ecologique mise en place par le Conseil Général. Monsieur PIRON signale qu'il s'agit d'aides et que les foyers choisiront ou non de solliciter des aides et de faire des travaux.

Concernant la remise sur le marché de logements vacants pour en faire des logements locatifs, Madame DARTYGE précise qu'il s'agit de logements situés dans des bourgs. Par ailleurs, pour bénéficier d'une aide de l'ANAH, ces logements doivent être très dégradés.

Monsieur PIRON signale qu'une opération pilote pourrait être envisagée pour les propriétaires impécunieux qui auraient besoin d'adapter leurs logements (salle de bain, mise en place d'une rampe). Monsieur BODINEAU accepte de piloter un groupe sur ce sujet. Monsieur PIRON précise qu'il faudrait un élu correspondant par commune pour ce groupe. Monsieur BODINEAU accepte de s'investir mais ne veut pas travailler tout seul.

Subventions aux associations

Monsieur PIRON propose que pour les subventions aux associations en 2011, le montant des subventions 2010 soit maintenu. En effet, bien que les dotations de l'Etat ne soient pas encore connues, la Communauté de Communes devrait subir une baisse cette année de ces dotations. La clé du Coefficient d'Intégration Fiscale est passée de 50 % à 60 %, or la Communauté de Communes est à 53%.

Il propose toutefois une exception au maintien des subventions, cela concerne les associations qui gèrent les haltes-garderies. Pour ces associations, il est proposé une revalorisation de 1 %. Par ailleurs, la convention avec le Centre Social prévoit l'application d'une revalorisation chaque année.

En ce qui concerne l'EMIL, il est proposé que le vote de la subvention intervienne lors du conseil du 14 avril. Cette demande nécessite un examen complémentaire notamment pour réaliser une comparaison avec d'autres écoles de musique.

	Subventions accordées 2010	Subventions demandées 2011	Proposition 2011	Observations
Collège des Fontaines Thouarcé	4 266.00	3 981.00	3 981	Classes découvertes d'une durée minimum de 3 jours Année scolaire 2010/2011 : 10.56 € reconduite sans inflation en 2011/2012 Versé en 2010 : 1 213.36 € - 2011 : 377 élèves x 10.56
Collège Saint Paul Thouarcé	2 218.00	2 302.00	2 302	Versé en 2010 : 2 233.88 € - 2011 : 218 élèves x 10.56
Les Amis du Château Martigné Travaux mise hors d'eau Fonctionnement	25 081.72 0	17 469.00 1 500.00	17 469 0	Subvention fixée à 95 051 € Avance de 52 500 € versée en 2009 Acompte de 25 082 € versé en 2010 suivant avancement des travaux Solde de 17 469 € à verser sur présentation d'un PV de réception des travaux + état définitif des paiements.
Ecole de musique de Brissac EMIL	780.00 63 125.00	560.00 80 000.00	520	(260 € / élève) 2 élèves en 2011
INITIALE Fonctionnement + Loyer	4 352.00	5 042.00	4 352	
Festival de Rablay	3 573.00	3 650.00	3 573	
Le Village d'Artistes Rablay	30 906.00	31 000.00	30 906	
Initiatives Emplois Fonctionnement + Loyer	7 349.00	8 208.87	7 349	

Musée de la Vigne et du Vin	9 447.00	9 447.00	9 447	
Centre social fonctionnement	41 899.00	42 319.00	42 318	+1%
Contrat enfance / jeunesse (Centre social)	109 087.00	110 178.00	110 178	+1%
Maison de l'Architecture (ADIL)	1 242.00	1 242.00	1 242	
Comité d'expansion de Maine et Loire	1 000.00	1 000.00	1 000	
Thouarcé Badminton	0.00	1 060.00	0	
La Fête de la Citoyenneté	0.00	150.00	0	
Haltes Garderies : SOLDE 2010				
Halte Garderie les Petits Bouchons Thouarcé			606	sur la base de 8 502 heures réalisées en 2010
Halte Garderie Piccolo St Lambert			2 944	sur la base de 15 379 heures réalisées en 2010
Haltes Garderies : SUBVENTION 2011				HG = 2.34 € / heure en 2010 et 2.36 € / heure en 2011 (+1%)
Halte Garderie les Petits Bouchons Thouarcé	20 304.00	18 762.00	20 065	2011 = 8 502 h x 2.36 €
Halte Garderie Piccolo St Lambert	34 782.00	35 737.00	36 294	2011 = 15 379 h x 2.36 €
TOTAL	359 411.72	373 607.87	294 546	

Monsieur LE BARS donne lecture du tableau sur la répartition des heures pour les deux haltes-garderies entre la Communauté de Communes, la commune d'implantation et les collectivités hors territoire :

■ Halte-garderie les Petits Bouchons Thouarcé

Heures réalisées 2010		Prévisions 2011	
Thouarcé	2 137.00	sur la base des heures réalisées en 2010 + 1%	
CC Coteaux du Layon	5 538.50	Subvention fonctionnement HG	20 065 €
Hors territoire	826.50	Refacturation Commune Thouarcé	1 166 €
Total	8 502.00	Refacturation CC hors territoire	1 953 €

■ Halte-garderie Piccolo St Lambert

Heures réalisées 2010		Prévisions 2011	
St Lambert	4 832.00	sur la base des heures réalisées en 2010 + 1%	
CC Coteaux du Layon	8 595.00	Subvention fonctionnement HG	36 294 €
Hors territoire	1 952.00	Refacturation Commune St Lambert	2 635 €
Total	15 379.00	Refacturation CC hors territoire	7 145 €

Développement économique : demande de la commune de Martigné-Briand

Monsieur PIRON fait part de la demande de la Commune de Martigné-Briand qui sollicite la Communauté de Communes pour que la Zone d'Activités communale devienne intercommunale. Il rappelle que cette future zone est située sur l'axe Brissac-Quincé/Vihiers. Cette zone viendrait accroître la capacité d'offre intercommunale en complément de l'Anjou Actiparc à Beaulieu sur Layon et de la Zone du Léard à Thouarcé. Monsieur BONNIN indique que les terrains situés en zone NAY représentent 8 hectares. Monsieur PIRON précise qu'une entreprise avec 20 emplois est intéressée pour s'installer dans cette future zone.

Monsieur COCHARD demande à comprendre quel serait le fonctionnement de cette zone. Monsieur PIRON indique que pour accueillir cette entreprise, un atelier relais serait réalisé par la Communauté de Communes qui peut bénéficier de subventions. Il faudrait donc que la Communauté de Communes puisse acquérir les parcelles

auprès de la commune de Martigné-Briand (3 €/m²). La viabilisation serait réalisée a minima pour permettre à l'entreprise d'accéder à la parcelle.

Monsieur CLEMOT indique que la future déviation de la commune aboutira au rond-point qui desservira la zone.

Monsieur PIRON propose également de lancer une réflexion sur les zones artisanales. En effet, il y a des opportunités foncières dans certaines communes notamment à Champ sur Layon. Monsieur BODINEAU confirme qu'il y a une opportunité de réserve foncière sur la commune à proximité de la zone existante. Cette réflexion vient en complément de la démarche en cours sur le SCOT. Monsieur PIRON demande à chaque commune quelles sont leurs réserves foncières :

Commune	Réserve foncière
Rablay sur Layon	2 000 m ²
Faye d'Anjou	6 000 m ²
Chavagnes les Eaux	20 000 m ²
Martigné-Briand	100 000 m ²

Monsieur PIRON confirme que le SCOT va orienter l'habitat, les implantations commerciales, les zones d'activités.

Monsieur NORMANDIN est surpris du projet présenté. Jusqu'ici, seules les zones de Thouarcé et Beaulieu étaient considérées comme intercommunales. Toutefois, il a compris que l'enjeu de l'implantation d'une entreprise avec 20 emplois était plus important que l'enjeu des zones artisanales communales.

Monsieur COCHARD s'étonne du changement de politique par rapport aux zones d'activités. Monsieur PIRON indique que le cas de Martigné-Briand relève d'une opportunité liée à l'implantation d'une entreprise d'importance et que sur les réserves foncières des zones artisanales, la réflexion reste à venir.

Atelier relais de 750m² : choix de l'architecte

Monsieur PIRON indique qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour la réalisation d'un atelier de 750 m² dans la Zone du Léard II à Thouarcé. Toutefois, le manque d'éléments de programme n'a pas permis d'obtenir des réponses comparables entre les architectes. Par conséquent, il propose de réaliser une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'affiner le projet.

Etude sur l'offre de soins

Monsieur PIRON fait part de la première réunion du comité de pilotage qui s'est déroulée le 10 mars dernier avec le consultant, le Docteur DEPINOY. Cette première réunion a permis aux professionnels de santé de s'exprimer sur leurs difficultés et leurs attentes par rapport à la démarche. Des entretiens individuels avec les professionnels de santé et les différents partenaires vont bientôt être organisés. Monsieur PIRON est satisfait de la rencontre avec différents métiers qui ne se connaissent pas forcément.

Monsieur BODINEAU a découvert la difficulté des dentistes à trouver des collaborateurs.

Monsieur MILLET demande si le but de l'étude est de construire un bâtiment qui réunirait tous les professionnels de santé en un seul endroit. Monsieur PIRON répond que cette solution n'est pas forcément adaptée au territoire intercommunal qui se décompose en trois pôles distincts :

- Beaulieu sur Layon : pôle de 5 médecins
- Thouarcé : pôle paramédical
- Martigné-Briand : pôle de l'hôpital local

Il ajoute que l'absence de remplaçants pour les médecins de Martigné-Briand dans quelques années ferait perdre le statut d'hôpital local. Il indique que de nombreux facteurs limitent la venue des médecins en milieu rural : les formations sont urbaines, le métier se féminise, les médecins souhaitent un accueil structuré avec un secrétariat. Il est indiqué que les médecins devraient accueillir des étudiants en médecine pour créer une dynamique de remplacement, or seuls les médecins de Beaulieu sur Layon le font.

Monsieur PIRON indique que les professionnels membres du comité de pilotage sont des personnes qui ont accepté de réfléchir ensemble. La réflexion portera sur les pistes de mise en réseau et de mutualisation.

Mise en réseau des agents

Suite à la présentation du compte-rendu du comité de pilotage lors du dernier conseil communautaire, le groupe des secrétaires de mairie s'est réuni le 17 mars, Monsieur DOUGE indique que Les secrétaires ont pris

connaissance de la cartographie des intercommunalités. Les différents groupes de travail agents/élus ont été formés pour les ressources humaines, les agents techniques, l'informatique et l'accueil de loisirs/garderie périscolaire.

L'objectif est que ces groupes proposent une synthèse pour le comité de pilotage du 15 juin et pour le conseil communautaire de fin juin. Cette synthèse devra permettre de proposer les étapes pour septembre 2011 et juin 2012. Il indique qu'il y a un climat de confiance et de volontariat vis-à-vis de la démarche.

Anjou Actiparc : rapport d'activités de la SODEMEL

Monsieur PIRON indique que la SODEMEL a réalisé le rapport d'activités de l'Anjou Actiparc du Layon pour l'année 2010 avec un bilan prévisionnel au 31 décembre 2010 portant dépenses et recettes à 10 298 000 € HT.

Il propose d'augmenter le produit de cession des terrains en passant de 13.5 €/m² à 14 €/m². Monsieur MILLET demande quel est le prix de vente sur l'Anjou Actiparc de Chemillé. Monsieur PIRON précise que des Communautés de Communes baissent parfois fortement leur prix pour accueillir des entreprises. Il précise que le choix des entreprises n'est pas d'abord basé sur un prix de terrain. Des raisons géographiques orientent l'implantation de certaines entreprises.

Fondation du Patrimoine

Monsieur PIRON rappelle que suite aux diverses discussions sur l'adhésion de la Communauté de Communes à la Fondation du Patrimoine, il a pris contact avec le délégué départemental qui lui a précisé la distinction entre l'adhésion communale et la subvention intercommunale :

Adhésion communale : dépend du nombre d'habitants par commune. L'adhésion va de 50 à 1000 € selon la taille de la commune. Sert au financement du fonctionnement de la Fondation du Patrimoine. Somme non affectée au label.

Subvention intercommunale des labels : aider les propriétaires privés à rénover le patrimoine pour défiscaliser les travaux, nécessité du 1% pour avoir la défiscalisation soit 2000 €.

Les élus indiquent de nouveau que leur adhésion sert également à financer les labels.

Monsieur THAREAU propose de contacter la Fondation du Patrimoine.

Mission locale du Layon Lys Aubance

Monsieur PIRON signale que suite à la modification des statuts de la Mission Locale, il convient de désigner deux membres élus par Communauté de Communes dont au moins un est élu communautaire et devra siéger au Conseil d'Administration. D'ores et déjà, Monsieur SILVESTRE et Madame DENIS siégeaient au Conseil d'Administration. Il propose de les reconduire.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Admissions en non valeur

Monsieur PIRON indique que le Trésor Public soumet des admissions en non valeur relatives à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Pour chaque admission en non valeur, le Trésor Public a fourni les justificatifs indiquant que la créance est irrécouvrable :

Année	Nom	Montant	Motif
2005	████	101 €	Constat d'huissier, n'habite plus à l'adresse indiquée
2006	████████████████████	106.66 €	Procès-verbal de carence
2006	██████	119 €	Constat d'huissier, n'habite plus à l'adresse indiquée
2007	████████████████████	174 €	Procès-verbal de carence
2008	████████████████████	172 €	Procès-verbal de carence
2010	████████████████████	183 €	Procès-verbal de carence
2005	██████████	121 €	Constat d'huissier, n'habite plus à l'adresse indiquée
2006	██████████	119 €	Constat d'huissier, n'habite plus à l'adresse

			indiquée
2007		19 €	Constat d'huissier, n'habite plus à l'adresse indiquée
TOTAL		1114.66 €	

Restructuration foncière

Monsieur PIRON constate qu'un dossier de restructuration foncière a été déposé pour deux parcelles par Madame Françoise FILLON :

- parcelle H 372 au Forgettes à Faye d'Anjou d'une surface de 08a 51 ca
- parcelle H 314 aux Forgettes à Faye d'Anjou d'une surface de 34a 05 ca

Monsieur MENARD signale qu'au regard de son dossier, elle est éligible à deux primes de 150 €.

Questions diverses

Syndicat Mixte du Bassin du Layon : Démission de Monsieur GUEGNARD

Suite à la démission de Monsieur GUEGNARD du SMLB, Monsieur PIRON indique que Madame Hélène CHENE est volontaire pour le remplacer.

Personnel : mise à disposition des services techniques des communes, du service accueil de la bibliothèque intercommunale

Monsieur PIRON propose le renouvellement des conventions annuelles concernant la mise à disposition des services techniques des communes et le service accueil de la bibliothèque intercommunale. Chaque commune devra délibérer pour approuver la convention.

Tourisme : approbation de la convention IDP

Monsieur SILVESTRE signale que dans le cadre du projet d'identification de la Communauté de Communes par un aménagement végétal et/ou minéral des entrées de bourgs, une réunion avec les étudiants d'AGROCAMPUS OUEST s'est déroulée mercredi. Une convention a été proposée avec un coût de 2500 €.

Musée de la Vigne et du Vin

Monsieur THAREAU indique que l'association du Musée de la Vigne et du Vin sollicite qu'un conseiller communautaire puisse faire partie du Bureau. Les élus indiquent que c'est un choix qui pourrait faire l'objet d'une accusation de gestion de fait. Il est proposé de répondre par la négative à cette demande.

Faveraye-Machelles

Monsieur DOUGE signale que le 16 avril prochain, la commune inaugure les travaux réalisés dans le bourg ainsi que la création d'une charte paysagère. L'évènement se déroulera Place de l'Eglise à Faveraye.

Collège des Fontaines

Monsieur MILLET indique que lors du Conseil d'Administration du Collège des Fontaines, le projet de mur d'escalade à la Salle actuelle de Thouarcé a été évoqué. Le Conseil d'Administration demande si la Communauté de Communes prendrait en charge les cordes. Monsieur BODINEAU indique que les cordes feraient partie intégrante de l'investissement.

Salle du Layon

Monsieur BODINEAU indique que le SDIS a accepté l'ouverture de la salle au public. Par ailleurs, le comité de basket-ball a homologué la Salle. Il ajoute que les ¼ de finale de la Coupe de l'Anjou se dérouleront le 2 avril prochain à partir de 15h.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré

EMET un avis favorable au programme d'actions de la future OPAH,

EMET un avis favorable aux financements apportés par la Communauté de Communes selon le détail ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer la convention de réalisation de l'OPAH.

ACCEPTE le principe de création d'une zone d'activités intercommunale à Martigné-Briand pour une surface de 8 hectares

APPROUVE le soutien financier aux classes découvertes du Collège Les Fontaines et du Collège Saint Paul à hauteur de 10.56 € par élève de la Communauté de Communes, pour l'année scolaire 2010/2011 et 2011/2012,

RAPPELLE que la classe découverte doit avoir une durée minimum de 3 jours pour être prise en compte par la Communauté de Communes.

DECIDE d'allouer pour l'année 2011 une subvention aux organismes ci-dessus

ACCORDE une subvention de 30 906 € à l'association du Villages d'Artistes de Rablay sur Layon,

AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs dont le projet est annexé à la présente délibération.

ACCORDE une subvention de 172 561 € au Centre Social Intercommunal et Culturel des Coteaux du Layon pour l'année 2011,

AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs dont le projet est annexé à la présente délibération.

ACCORDE une subvention de 1 242 € à l'ADIL de Maine et Loire pour l'année 2011.

ACCORDE une subvention de 1 000 € au Comité d'Expansion de Maine et Loire pour l'année 2011

REFUSE d'accorder une subvention aux associations Association du Château de Martigné-Briand, Thouarcé Badminton, La Fête de la Citoyenneté, au motif qu'elles n'ont pas d'action intercommunale, que leur action n'a pas de lien avec les statuts de la Communauté de Communes ou qu'elle relève de l'initiative privée.

SOLLICITE la participation de la commune de Thouarcé pour les heures des enfants de la commune réalisées à la Halte-garderie l'Orangerie à hauteur de 1 153.98 € pour l'année 2010

SOLLICITE la participation de la commune de Saint Lambert du Lattay pour les heures des enfants de la commune réalisées à la halte-garderie PICCOLO à hauteur de 2 609.28 € pour l'année 2010

SOLLICITE la participation de la Communauté de Communes de Chemillé pour les heures des enfants réalisées pour les haltes-garderies PICCOLO et de l'Orangerie à hauteur de 6 501.69 €

SOLLICITE la participation de la commune de Saint Aubin de Luigné pour les heures des enfants de la commune réalisées à la halte-garderie PICCOLO à hauteur de 2 506.14 €

DONNE un accord de principe pour la création d'une zone d'activités intercommunale à Martigné-Briand sur une surface de 8 hectares

PRECISE qu'un examen juridique, technique et financier des modalités de création de cette zone va être réalisé

APPROUVE le rapport d'activités de la SODEMEL arrêté au 31 décembre 2010 portant dépenses et recettes à 10 298 000 € HT, FIXE le prix de cession à 14 € HT le m².

DECIDE d'admettre la somme de 1 114,66 € en non valeur.

ACCORDE deux primes de 150 € à Madame François FILLON pour l'acquisition de parcelles dans le cadre de la restructuration foncière

APPROUVE la nomination de Monsieur Marc SILVESTRE et de Madame Catherine DENIS au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Layon Lys Aubance.

APPROUVE la nomination de Madame Hélène CHENE au Syndicat Mixte du Bassin du Layon, en remplacement de Monsieur Jacques GUEGNARD.

APPROUVE la convention de mise à disposition du service technique de chaque commune au profit de la Communauté de Communes,

AUTORISE le Président à signer une convention par commune.

APPROUVE la convention de mise à disposition du service accueil-animation de la Bibliothèque Intercommunale du Layon annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer la présente convention.

APPROUVE la convention d'AGROCAMPUS OUEST pour l'aménagement végétal et/ou minéral pour un montant de 2 500 €.